

Division des Personnels Enseignants du Second Degré

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°96-1147 du 26 décembre 1996 portant création des académies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane ;

Vu le décret du 19 décembre 2014 portant nomination de Monsieur Camille GALAP en qualité de recteur de l'académie de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'accompagnement des élèves et relevant du ministre de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté rectoral du 20 novembre 2014 portant création du bureau de vote électronique centralisateur pour l'élection des représentants du personnel à la CCP compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant les fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges à la CCP des agents non titulaires exerçant les fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves du 5 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté de composition en date du 2 janvier 2015 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : - La commission consultative paritaire de l'académie de la Guadeloupe compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant les fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves est ainsi modifiée :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires

Le secrétaire général d'académie, adjoint au recteur	Monsieur Firmin PIERRE-MARIE
L'IEN – ASH (adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés)	Monsieur André GRENIER
Le chef de la direction du budget et des moyens	Monsieur Jean DUPUY

Suppléants

Le secrétaire général adjoint	Monsieur Emmanuel HENRY
Le directeur des ressources humaines	Monsieur Max DIOMAR
Le chef de la DPES	Madame Laurence SALLAUD

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires

SPEG

Madame Djamila JACOTA	AED	LPO Chevalier de Saint-Georges, Les Abymes
Madame Elodie GIRARD	AED	LGT Faustin Fléret, Morne-à-L'Eau

SNCL-FAEN

Madame Sihma BOUCHAREB	AED	LGT Faustin Fléret, Morne-à-L'Eau
------------------------	-----	-----------------------------------

Suppléants

SPEG

Monsieur Philippe MUDARD	AED	LGT Baimbridge, Les Abymes
Madame Karine COINTRE	AESH	Collège Germain Saint-Ruf, Capesterre Belle-Eau

SNCL-FAEN

Madame Griselda DAULOIR	AED	Collège Fontaines Bouillantes, Bouillante
-------------------------	-----	---

ARTICLE 2 : - Le secrétaire général d'académie, adjoint au recteur, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de ce jour.

Fait aux Abymes, le 2 février 2015.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint

Emmanuel HENRY

